



Communiqué
de presse

Mardi 11 mars 2025

IA : L'Adami exerce son droit d'opt-out au nom des artistes-interprètes

L'Adami prononce un droit d'opposition (opt-out) au titre des droits que lui ont confiés ses plus de 49 000 artistes-interprètes associés, sous réserve des droits déjà cédés à des tiers. Cet opt-out doit protéger l'ensemble des artistes associés de l'Adami contre l'exploitation sans leur autorisation de leurs interprétations pour l'entraînement de l'intelligence artificielle.

Il est aujourd'hui établi que des modèles d'intelligence artificielle ont déjà utilisé des enregistrements d'artistes-interprètes pour s'entraîner sans leur autorisation.

La décision de l'Adami s'inscrit dans le cadre des articles L. 211-3 8° et L.122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle qui encadrent l'utilisation des œuvres à des fins d'apprentissage en permettant aux auteurs et aux artistes-interprètes de s'y opposer.

En exerçant cet opt-out, l'Adami affirme le droit des artistes-interprètes à s'opposer à toute utilisation non consentie de leurs prestations. Désormais, la fouille de données portant sur les interprétations sonores, audiovisuelles et cinématographiques des artistes-interprètes devra faire l'objet d'une autorisation préalable.

« L'intelligence artificielle ne doit pas se nourrir du talent des artistes sans leur accord. Ce combat est essentiel pour la préservation de la création et des droits des artistes-interprètes. Comme depuis 70 ans, aux côtés des syndicats, l'Adami continue d'œuvrer à la défense de leurs intérêts », déclare Anne Bouvier, présidente de l'Adami.

L'Adami appelle l'ensemble des acteurs du numérique et des pouvoirs publics à garantir une IA éthique et respectueuse du monde de la création sans lequel l'IA générative ne pourrait exister.

L'Adami continuera à défendre les droits des artistes-interprètes en contribuant aux discussions qui doivent s'engager entre la culture et le monde de la tech sous le pilotage de Madame Rachida Dati, ministre de la Culture et de Madame Clara Chappaz, ministre déléguée à l'Intelligence artificielle et au numérique. Les artistes-interprètes attendent également avec impatience les conclusions du rapport d'Alexandra Bensamoun et Joëlle Farchy portant sur la rémunération des ayants droit.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.